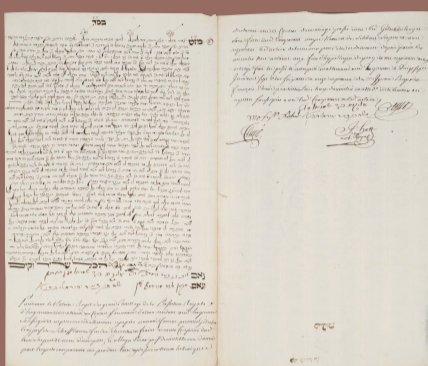


Contrats de mariage



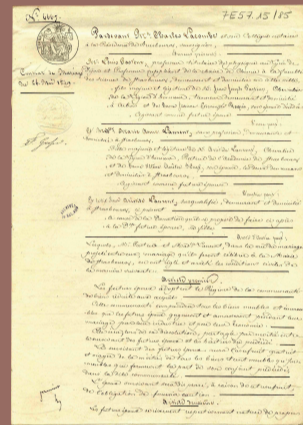
Expedition du contrat de mariage à décor calligraphié entre Jean-Christian Ehrmann et Anne-Marguerite Engelhardt, passé devant Maître Jean-Frédéric Lichtenberger, notaire à Strasbourg, allemand, 1746. ADBR, 6 E 41/358, pièce n°88.



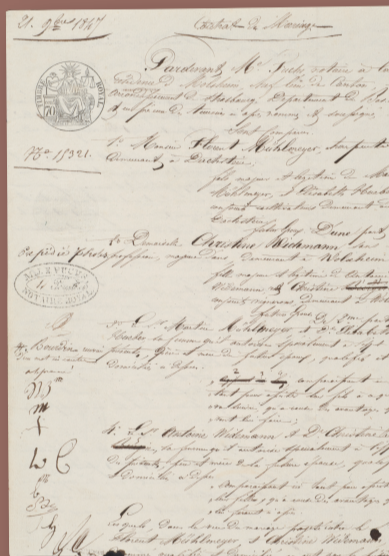
Original de mariage entre G. Leroy et Sara Kuhn, dressé devant Maître Joseph Bliett, notaire royal à Haguenau, hébreu et résumé en français, 1771. ADBR, 6 E 16/308.

En Alsace, selon une ordonnance de l'intendant d'Alsace de 1701, les ketoubot, ou contrats de mariage juifs, doivent faire l'objet d'un dépôt chez le notaire royal. Le texte de la ketouba étant en hébreu et araméen, le notaire en rédige un résumé qui reprend les données essentielles de l'acte.

Cette expédition (ou copie) est destinée aux époux, ce qui explique le soin apporté à la présentation de l'acte. Les symboles du mariage et de l'amour côtoient la représentation de l'alliance des deux familles : cœurs entrelacés et enflammés, poignée de main et armoiries des familles.



Minute du contrat de mariage entre Louis Pasteur, professeur épiscopi de la chaire de chimie à la faculté des sciences de Strasbourg, et Marie-Anne Laurent, fille du recteur de l'académie de Strasbourg, passé devant Maître Charles Lacombe, notaire à Strasbourg, 60 mai 1840. ADBR, 7 E 91.10/98.



Minute du contrat de mariage entre Florian Mühlmeier, charpentier à Dachstein, et Christine Widemann, passé devant Maître Marie-Joseph Fuhs, notaire à Molsheim, 1847. ADBR, 7 E 28.2/93.

La minute est l'original qui a force probante : elle prouve la convention ou les déclarations qu'elle contient. Rédigée de manière abrégée et rapide, elle peut être difficilement lisible et raturée. Elle est conservée avec les autres minutes, soit en liasse, soit en registre. Elle porte souvent, en haut à gauche, le résumé de l'acte (type et date). Le timbre, marqué en tête de la minute, apparaît en France à partir de 1673, et atteste le paiement des droits liés à l'acte.



Le couple devant le notaire. Illustration tirée de l'ouvrage de Jean-François de La Motte, "Le Notaire, ou l'art de dresser les actes", Paris, 1779. ADBR, B1010446, fol. 230r.